

<http://jesuschristenfrance.fr/france-europe-et-christianisme/article/coronavirus-peste-et-cholera-la-resolution>
n

Coronavirus, peste et choléra : la résolution des problèmes sanitaires nécessite

aussi la prière et les



Date de mise en ligne : vendredi 28 février 2020
sacrements

- France, Europe et Christianisme -

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Coronavirus, peste et choléra : la résolution des problèmes sanitaires nécessite aussi la prière et les sacrements de l'Eucharistie et de la Confession, la Messe et les processions : souvenons-nous de Marseille et de Lyon

Coronavirus aujourd'hui, avec une épidémie dont on ignore encore quelle ampleur elle prendra, peste et choléra hier : une même peur, un même besoin de se protéger de la maladie et du mal qui se répand on ne sait comment. Mais ne peut-on tirer quelques leçons du passé et de l'histoire ? Car on le vit en 1720 à Marseille avec Monseigneur de Belsunce et Anne-Madeleine Rémuzat, et aussi à Lyon en 1643 et 1832, ce furent les prières, les messes et les processions qui sauvèrent ces deux villes et leurs habitants ; ce ne fut pas la fermeture des églises, la suppression des messes.

Certains en Italie ne font-ils donc pas fausse route en supprimant les célébrations religieuses ? De fait, la peur peut parfois être mauvaise conseillère. Rappelons-nous toujours, surtout en temps de crise, que notre salut est en Dieu, d'abord en Dieu et la Vierge Marie.

Coronavirus, peste et choléra : la résolution des problèmes sanitaires nécessite aussi et surtout la prière et les sacrements de l'Eucharistie et de la Confession, la Messe et les processions : souvenons-nous, entre autres, de Marseille et de Lyon.

Guy Barrey

Marseille avec Monseigneur de Belsunce

« Nous sommes au début du XVIII^e Siècle. La Chambre de Commerce vient d'être créée. La ville vit un printemps économique et social. Les armateurs et les marchands retrouvent les anciennes traditions commerçantes qui ont fait l'histoire de Marseille depuis les Ligures.

Or, en 1720, une épidémie de peste, sans doute apportée par le vaisseau "Le Grand Saint Antoine" qui arrivait du Levant, se répand à travers la ville et la transforme en un immense charnier. 38 000 victimes sur 75 000 habitants. Un témoin de l'époque écrira : "L'aspect de la ville est alors effrayant. De quelque côté que l'on jette les yeux, on voit les rues jonchées de cadavres".

Pour conjurer l'épidémie qui, tout en décroissant, ne cessait pourtant de faire de nouvelles victimes, l'évêque de Marseille, Monseigneur de Belsunce, sous l'inspiration d'une religieuse du Premier Monastère de la Visitation, Anne-Madeleine Rémuzat, résolut de consacrer son diocèse au Sacré-Coeur de Jésus.

Par mandement du 22 octobre 1720, il établit localement la fête du Sacré-Coeur "désormais célébrée tous les ans, le vendredi qui suit immédiatement l'octave du Très Saint-Sacrement", mais sans attendre le mois de juin 1721, il annonça que la cérémonie serait célébrée dès le jour de la Toussaint, 1er novembre 1720.

Voulant apparaître comme le bouc émissaire chargé des péchés du peuple marseillais, il marcha, pieds nus, la corde au cou, la croix entre ses bras. Un autel avait été dressé sur le Cours. Entouré de son clergé diminué par la maladie, assisté par les fonctionnaires encore debout, entouré d'une population émue, l'évêque célébra la messe, puis prononça les formules par lesquelles il mit Marseille sous la protection du Sacré-Coeur.

Jusqu'à la fin de 1721, l'épidémie ne connut que des reprises sporadiques. Marseille pouvait se croire définitivement à l'abri. Cependant, la peste n'avait pas complètement disparu. En mai 1722, le nombre des personnes contaminées allait tous les jours croissant. Le 19, l'évêque écrivit aux échevins de Marseille, leur proposant de faire eux-mêmes "incessamment et sans cérémonie un voeu stable au divin Coeur de notre Sauveur".

Telle est donc l'origine du Voeu des échevins. Le 4 juin suivant, le Premier échevin Moustier prononça solennellement la promesse dans la cathédrale où s'étaient rassemblés tous les notables et fit l'offrande d'un cierge pesant quatre livres, ainsi que l'avait suggéré l'Evêque.

La peste finie, le Voeu ne cessa d'être accompli jusqu'à la Révolution. Les municipalités d'alors s'abstinrent d'y participer, mais la messe d'actions de grâces était célébrée, soit publiquement, soit clandestinement.

En 1807, le baron Antoine d'Anthoine, maire de Marseille, renoua avec la tradition prenant part à la cérémonie, à l'initiative de Monseigneur Champion de Cicé, archevêque d'Aix (l'évêché de Marseille n'étant rétabli qu'en 1823). En 1871, après la chute du Second Empire, la municipalité ayant refusé de continuer, une commission composée de divers catholiques se substitua au Conseil de Ville. L'année suivante, la Chambre de Commerce, à l'origine commission municipale, considéra qu'il lui incombait plus particulièrement de tenir la parole solennellement donnée en 1722.

Sur la proposition de son président Amédée Armand, elle décida, dans sa séance du 4 juin 1872, de prendre l'initiative de l'accomplissement de ce Voeu, "avec le concours du Tribunal civil et du Tribunal du Commerce et des délégués des divers corps constitués et corporations qui représentent le commerce, l'industrie et les arts libéraux de la cité", ce qu'elle fit deux années d'affilée. A la suite d'une nouvelle défaillance municipale en 1877, la Chambre reprit le Voeu sans qu'il n'y eut de cesse jusqu'à nos jours, se chargeant de l'organisation d'une cérémonie religieuse marquée par l'offrande d'un cierge de cire blanche, orné de l'écusson de Marseille.

Après le Monastère de la Visitation, c'est la basilique du Sacré-Coeur qui accueille la cérémonie depuis 1986. Sous sa nef ornée d'une magnifique mosaïque rappelant la messe de 1720, le Voeu est accompli chaque année en présence des représentants de la municipalité et des institutions.

L'homélie de l'Archevêque est consacrée, lors de cette célébration, à un sujet de société. »

Source :

[riposte catholique](#)

Lyon sauvée de la peste

« Le 8 décembre, l'Église catholique célèbre depuis 1854 la Vierge Marie, conçue sans péché. Mais les Lyonnais lui ont rendu ce culte dès le XIIe siècle. Depuis, s'est écrite l'histoire qui est à l'origine des illuminations que la Capitale des Gaules connaît depuis plus de 160 ans.

Le 8 décembre, l'Église catholique célèbre depuis 1854 la Vierge Marie, conçue sans péché. Mais les Lyonnais lui ont rendu ce culte dès le XII^e siècle, époque où l'abbaye d'Ainay et la cathédrale Saint-Jean furent érigées. Ce culte date de 1140, peu avant la fondation d'un oratoire qui fut la première église de la colline de Fourvière.

Plus encore, on célèbre le 8 décembre la protection de la Vierge sur la ville. Trois vœux parsèment l'histoire de cette dévotion : en 1643, face à la menace de la peste, les échevins et notables élus de Lyon consacrent la ville à la Marie ; en 1832, on se tourne à nouveau vers la Vierge lors d'une épidémie de choléra ; enfin, en 1870, on la supplie d'épargner Lyon de l'invasion des Prussiens.

La date du 8 décembre et la tradition des illuminations sont liées à la rénovation de l'ancienne église de Fourvière, en 1852, époque de ferveur mariale et architecturale. On décide de coiffer le clocher d'une statue de la Vierge. Ruvre du sculpteur Joseph-Hugues Fabisch, la statue de 5,6 m recouverte d'or doit être inaugurée le 8 septembre, fête de la Nativité et commémoration du Vœu des échevins la basilique ne sera construite que vingt ans plus tard.

Mais Lyon subit de graves inondations, et on reporte les festivités au 8 décembre. Là, ce sont la pluie et le ciel couvert qui annulent les feux de Bengale. On se résigne... lorsque les nuages laissent passer une éclaircie, et que d'eux-mêmes, les Lyonnais placent des lumignons sur leurs fenêtres. Hommage populaire à la Vierge qui marque alors profondément la culture de la ville, et instaure la tradition qui perdure à Lyon et dans sa région.

Cette fête s'est doublée de la Fête des lumières, trois jours de festivités et de spectacles pyrotechniques, qui attirent plus de quatre millions de visiteurs. Depuis quelques années, les paroisses du centre-ville et les séminaristes, à Fourvière, ont créé de nombreuses animations et des missions d'évangélisation de rue, qui tiennent les églises ouvertes chaque soir. Le site merci-marie.com recense et soutient les initiatives dans toute la France. »

Source :

[la vie](#)

Coronavirus en Italie : suspension des messes en Lombardie et Vénétie

La propagation rapide du Coronavirus en Italie, particulièrement en Lombardie et en Vénétie, a conduit les autorités religieuses à prendre des mesures exceptionnelles. Le patriarche de Venise et l'archevêque de Milan, deux régions touchées par le coronavirus, ont suspendu les messes jusqu'à nouvel avis.

[cath.ch](#)

Tessin : Coronavirus, la messe de la Journée des malades annulée

« La diffusion rapide du coronavirus Covid-19, en Italie, suscite de grandes inquiétudes dans le canton du Tessin, situé à quelques encablures des principaux foyers d'infection détectés en Lombardie. A la demande de la direction, la messe du dimanche 1^{er} mars 2020 à l'hôpital Beata Vergine de Mendrisio, présidée par Mgr Valerio Lazzeri à l'occasion de la Journée des malades, a été annulée.

Les événements liés à la Journée des malades 2020, prévue le dimanche 1^{er} mars, sont reportés à une date à définir, communique l'Association des Journées des malades de la Suisse italienne, AGMSI.

Risque de transmission dans les hôpitaux et les EMS

Cette décision a été prise en accord avec la Direction générale de l'Administration cantonale des hôpitaux et la présidence de l'Association des cliniques privées tessinoises, à la lumière des informations sur le mode de

transmission du virus COVID-19. Le risque de transmission notamment dans les hôpitaux et les EMS est élevé.

Les nombreuses manifestations prévues dans presque tous les établissements de santé du Tessin doivent être annulées « par respect pour les personnes des structures sanitaires tessinoises, les hôtes des maisons de retraite du canton, leurs proches et le personnel de santé particulièrement sollicité en cette période ».

La Journée des malades figure en bonne place dans le calendrier annuel de la Suisse. Des milliers de personnes y participent par des concerts, des visites et la remise de cadeaux dans les hôpitaux et les EMS ainsi que lors de services religieux et de manifestations de solidarité. (cath.ch/be) »

Source :

cath.ch

Les évêques et le Dieu qui soutient mais ne peut pas faire de miracles

par S. Fontana

« Dans les communiqués de beaucoup d'évêques concernant la suspension des messes à cause du Coronavirus, on lit l'invitation à prier pour que Dieu soutienne les malades, les personnes touchées, et les opérateurs sanitaires afin que la contagion soit vaincue. Ce n'est que dans de rares cas qu'il y a une invitation à prier pour que le Ciel vainque la contagion et que la Vierge intercède pour que Dieu mette fin au fléau.

Seule la science peut vaincre la contagion et que Dieu aide les scientifiques : c'est le sens de beaucoup d'interventions épiscopales. Il semble que l'on ne reconnaisse pas à Dieu la possibilité d'agir en dehors de l'ordre de la création, mais seulement en respectant les lois de cet ordre : la maladie ne cessera donc pas à moins que ses causes naturelles n'aient suivi leur cours ou que ce cours ne soit interrompu par l'intervention humaine. C'est comme si une personne malade priait et faisait prier sa famille et ses amis non pas pour que Dieu éradique sa maladie, mais seulement pour qu'il soutienne les médecins et les infirmières de l'hôpital où elle est admise, réservant uniquement à ceux-ci la possibilité de surmonter la maladie. Avec cette mentalité, il n'existerait aucun sanctuaire dédié à Notre-Dame de la Santé. Derrière la décision très drastique de certains évêques d'appliquer de manière très stricte les règles restrictives de l'autorité civile, on peut peut-être constater un effet de cette façon de voir.

Sur le point en question, la théologie catholique traditionnelle pensait différemment de la théologie qui domine aujourd'hui. Saint Thomas d'Aquin démontre que Dieu a créé les choses à partir de rien et que le monde n'a pas toujours existé. Il explique ensuite que créer le monde signifie aussi le préserver dans son existence, et le gouverner : « Tout comme il ne peut y avoir de chose qui n'ait été créée par Dieu, il ne peut y avoir de chose qui ne soit soumise à Son gouvernement. Cela ne signifie pas que Dieu fait tout directement sur le plan exécutif, en fait il « gouverne les choses de telle manière à faire de certaines d'entre elles des causes par rapport au gouvernement des autres : comme un maître qui rendrait ses élèves non seulement savants, mais aussi capables d'enseigner aux autres ». En d'autres termes, la façon dont Dieu opère doit être comprise « afin de ne pas préjuger du fait que les choses elles-mêmes ont leur propre activité », même si Dieu est la cause première de leur action.

À ce point, saint Thomas explique que Dieu agit par l'intermédiaire de l'action des causes secondes, c'est-à-dire, dans le cas du Coronavirus des scientifiques et des opérateurs sanitaires. Mais il ajoute aussi que Dieu peut agir dans le monde en dehors des causes naturelles qu'il a Lui-même créées et ordonnées : « Dieu peut agir en dehors de l'ordre établi, car Il n'est pas soumis à l'ordre des causes secondaires, mais cet ordre Lui est soumis ». « Les oeuvres accomplies par Dieu en dehors de l'ordre des causes connues de nous sont appelées miracles. Le miracle peut dépasser la force de la nature de trois façons selon saint Thomas : en faisant ce que la nature ne peut absolument pas faire ; en faisant ce que la nature peut faire mais pas chez ce sujet ; en faisant ce que la nature peut

faire mais pas de cette façon, « par exemple, quelqu'un guérit instantanément d'une maladie sans soins et en dehors du cours normal de la maladie ».

Il faut alors prier Dieu en tant que cause première des causes secondes qui agissent contre la maladie, mais il faut aussi prier Dieu pour qu'il guérisse de la maladie en intervenant en dehors de son cours naturel. Ce deuxième point est aujourd'hui négligé dans le cas du Coronavirus.

La théologie contemporaine n'admet pas que Dieu puisse également agir en dehors des causes naturelles et n'admet donc pas - en principe - une prière pour que cela se produise. Derrière la diversité des approches se cache une vision différente de la création, puisque la théologie actuelle ne pense pas que Dieu y ait placé le monde en dehors de lui, comme le soutenait en revanche saint Thomas. Pour les théologiens d'aujourd'hui, l'action de Dieu dans le monde advient toujours dans le monde et à travers le monde, et jamais en dehors de celui-ci. Pour rester dans le cas que nous examinons : il ne peut y avoir d'intervention de Dieu en dehors de l'action du personnel de santé et, plus généralement, des interventions humaines, car Dieu est compris comme l'horizon qui rend ces interventions possibles et qui se communique précisément à l'intérieur de ces histoires. Pourquoi devrait-il les suspendre si c'est justement là qu'Il se manifeste ?

Karl Rahner, par exemple, croit que si Dieu travaillait en opposition aux lois naturelles qu'il a lui-même créées, il se transformerait en une cause naturelle, une cause parmi d'autres, et perdrait son caractère absolu et transcendant. Une intervention de Dieu, selon lui, n'a pas lieu en agissant sur les causes secondes, ni en agissant en dehors des causes secondes, la présence de Dieu est donnée dans l'existence de l'existant fini et, donc pour notre cas, précisément dans les initiatives humaines de type sanitaire et social. Dieu est par définition intramondain et les miracles ne sont pas une suspension momentanée de la loi de la nature de la part de Dieu.

Si dans les communiqués des évêques sur le Coronavirus, on a parfois constaté un excès de zèle administratif et seulement un modeste regard sur les interventions du Ciel, voilà quelles en sont les causes théologiques. »

Site source :

[Benoît et moi](#)